

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois septembre deux milles vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame la Première adjointe en date du dix-sept septembre deux mille vingt-six et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : Alain QUIBEL ; Chantal JARNIOU ; Thomas AZOULAY ; SANDRINE BELHACHE-DIET ; Catherine DESMARAIS ; Patricia HAUCHARD ; Lyes DAIBECHE, Stéphanie DELBOS ; Fanny DUPRE ; Stéphane DUPONQ ; Claire ROY ; Mickaël VIGREUX ; Melodie SERVO ; Yves VAN HOORDE ; Sandrine LEGUIDARD ; Jean-Luc JOSSE ; Liliane MAUGER ; Alexis LEROUX ; Yu DONG ; Guillaume SERIS ; Anne BENARD ; Ludovic HANIVEL ; Virgine BOTTAIS ; Stéphanie HOTKA ;

Absents excusés :

- Philippe GUERIN ayant donné pouvoir à Chantal JARNIOU
- Claude GOUPIL ayant donné pouvoir à Liliane MAUGER
- Arnaud TERRIER ayant donné pouvoir à Catherine DESMARAIS
- Mickaël VIGREUX ayant donné pouvoir à Jean-Luc JOSSE
- David PERRAULT ayant donné pouvoir à Guillaume SERIS
- David LABORDE ayant donné pouvoir à Virginie BOTTAIS

Secrétaires de séance : Virginie BOTTAIS & Patricia HAUCHARD

Membres en exercice : 29 – Présents : 23. – Pouvoirs : 6. – Voix délibératives : 29

2026-81

AIDE AUX ASSOCIATIONS BONDEVILLAISES

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Vu les articles L.2121-29, L. 2121-1 à L2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les demandes de subvention présentées par les associations ;

Vu l'avis de la commission des finances du 16 septembre 2026 ;

Considérant l'intérêt de soutenir les associations de la commune dans leurs actions et d'assurer la continuité de leur fonctionnement ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame la première adjointe, Chantal JARNIOU ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 0 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **ADOpte** la répartition des subventions comme décrite dans le tableau suivant :

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	Proposé 2026	Acompte et/ou solde déjà versé	Solde à verser
Union Nationale des Combattants	800,00 €	400,00 €	400,00 €
Association des Conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Rouen	500,00 €	250,00 €	250,00 €
Les jardins ouvriers et familiaux d'Houpeville	200,00 €	100,00 €	100,00 €
Au cœur de Notre Dame	700,00 €	350,00 €	350,00 €
Associations Livres sans frontières	800,00 €	400,00 €	400,00 €
Bibliothèque de l'Hôpital	55,00 €	27,50 €	27,50 €
Secours populaire	700,00 €	0,00 €	700,00 €
Orchestre d'Harmonie Bondevillais	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
Cailly Jazz	3 000,00 €	1500,00 €	1500,00 €
Fabrik et Compagnie	500,00 €	250,00 €	250,00 €
Au Pays des Lutins	550,00 €	250,00 €	300,00 €
Total associations autres que sportives	8 805,00 €	4 027,50 €	4 777,50 €
Total associations sportives	26 820,00 €	26 820,00 €	0,00 €
Total Général	35 625,00 €	30 847,50 €	4 777,50 €

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Les secrétaires de séance,

Virginie BOTTAIS

Patricia HAUCHARD

Monsieur le Maire,

Alain QUIBEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20260923-2026-81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026